



MOTION

Monsieur le Ministre

Le statut des ouvriers de l'Etat du ministère de la Défense est le fruit d'une évolution lente entamée au XVIIème siècle afin de fidéliser la population ouvrière pour qu'elle demeure en nombre suffisant dans les arsenaux. En effet, cette époque voit le développement important et accéléré de la flotte de la Marine ayant pour conséquence le besoin d'une main d'œuvre à demeure et formée : l'État constitue une corporation ouvrière compétente et disponible, dont les qualifications sont encadrées et garanties par un statut protecteur. Cette définition des ouvriers de l'Etat est plus que jamais d'actualité.

Aujourd'hui, le statut devient une protection contre la précarité pour les salariés et un gage d'indépendance pour l'Etat. Il œuvre pour la stabilisation d'une industrie dont l'objet, la Défense de la Nation, ne doit, pour nous, faire l'objet d'aucune spéculation !

La fin des décrets, la fin de la prime de rendement, bref la fin du statut d'ouvrier de l'Etat : c'est la porte ouverte à la fuite des compétences dans le privé.

Pour Force Ouvrière, en cette période de vaches maigres, loin de les supprimer, nos gouvernants doivent renforcer ces statuts, notamment par le rétablissement des décrets salariaux et par des embauches d'ouvriers de l'Etat à la hauteur des besoins exprimés et revendiqués.

L'Union Régionale Force-Ouvrière de la BdD Toulon et les personnels réunis ce jour devant le COMBDD condamnent les orientations prises par le Ministère de la Défense dans sa persistance à suspendre nos décrets salariaux.

Toulon le 22 mai 2014